

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

MOTION DE SOUTIEN AU PEUPLE LIBANAIS DANS LE CADRE DES NEGOCIATIONS DE CESSEZ-LE-FEU EN COURS POUR LA RESOLUTION DU CONFLIT AVEC L'IRAN

N°2026-037

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 9 Avril 2026 à 20h03, sous la présidence de M. Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 27

M. Jérôme CAUËT, Mme Sandrine BOËTE, M. Patrick MOUCHELIN, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, M. Gilles GUILLAUME, Mme Arlette BOURDELOT, Mme Véronique MILELLI, M. Thierry CUISIN, M. Olivier THOMAS, M. Christophe ROYER, M. Philippe ARNAUD, M. Philippe PRAS, Mme Natacha EL HAYEK, Mme Fabienne LAFON, M. Damien ROUSSEAU, Mme Virginie DA CRUZ, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, Mme Nathalie DEGUEN, M. Frédéric BABY MARINPOUY, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

27 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 2

Mme Laurence AMICHAUX à M. Jérôme CAUËT
Mme Sandrine COFFINET à M. Enzo SODANO

Absent.e : 0

Nombre de votant.e.s : 29

M. Philippe PRAS a été désigné Secrétaire de Séance

Rapporteur·e : Madame Natacha EL-HAYEK

Le 28 février 2026, une opération militaire conjointe américano-israélienne ciblée sur l'Iran tua lors d'une de ses frappes le guide suprême iranien. S'en sont suivies des représailles iraniennes en direction d'Israël et des intérêts américains dans les pays du Golfe mettant en danger les populations locales. Le Liban se trouve une fois encore au cœur d'un conflit qui embrase le moyen orient en raison de la participation du Hezbollah aux représailles iraniennes.

Le peuple Libanais se trouve une nouvelle fois victime avec plus d'un million de déplacés, plus de 2 500 blessés et plus de 1 000 morts selon les estimations de fin mars 2026. Avec des attaques répétées de ses installations hydrauliques et énergétiques essentielles à la survie des Libanais, avec un isolement du sud du Litani par la destruction des ponts et des lieux d'habitation, avec un gouvernement et une armée fragilisés du fait du poids de son histoire, le peuple Libanais s'enracine dans une situation complexe. Marquée par la guerre civile de 1975 à 1990, l'occupation de la Syrie pendant près de 30 ans depuis 1976, marquée par l'établissement d'une zone dite de « sécurité » imposée par Israël au sud Liban jusqu'à son retrait en 2000, l'histoire du pays a laissé un héritage de fragilité institutionnelle et des divisions communautaires difficiles à surmonter pour un peuple qui fait pourtant la preuve de résilience. Les vagues de tensions et d'attaques entre le Hezbollah et Israël mettent encore le pays en situation précaire à l'été 2006, entre 2023 et 2025 et maintenant en 2026.

Le cessez-le-feu entre les Etats-Unis et l'Iran laisse les libanais seuls face aux frappes toujours plus meurtrières d'Israël qui ont fait en l'espace de quelques heures le 8 avril 2026 plus de 245 morts et 890 blessés dans les zones résidentielles de Beyrouth sa capitale.

CONSIDERANT que le conflit israélo-libanais, bien que temporairement encadré par l'accord de cessez-le-feu signé le 27 novembre 2024 sous médiation américaine et française, reste précaire et sujet à des violations répétées, comme en témoignent les rapports de la FINUL signalant des tirs israéliens en novembre 2025 ;

CONSIDERANT que les négociations en cours, menées principalement par les États-Unis, risquent de marginaliser la voix du peuple libanais au profit d'intérêts géopolitiques régionaux, laissant le pays seul face à des défis humanitaires, économiques et sécuritaires qu'il ne peut résoudre sans soutien international ;

CONSIDERANT que le Liban, déjà fragilisé par la guerre civile (1975-1990), les interventions militaires israéliennes et syriennes successives, et l'explosion du port de Beyrouth en 2020, fait face à une crise multidimensionnelle qui menace sa stabilité institutionnelle et la survie de sa population civile ;

CONSIDERANT que le peuple libanais, à la fois victimes des bombardements et acteurs de la résilience nationale, mérite une reconnaissance internationale ;

CONSIDERANT que le gouvernement libanais, dans sa tentative de rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire et de reprendre le contrôle des armes des milices, fait face à des obstacles politiques internes et externes ;

DEPLORANT que le Liban reste un territoire où se déroulent des conflits armés, avec des conséquences humanitaires majeures pour sa population civile ;

Le Conseil Municipal de Marcoussis :

- **EXPRIME** sa solidarité avec le peuple libanais et ses familles affectées par les conflits ;
- **DEMANDE** que les négociations de cessez-le-feu incluent des garanties solides pour la protection des civils et le respect du droit international humanitaire ;

- **INVITE** les autorités nationales françaises à maintenir leur engagement diplomatique aux côtés des États-Unis pour un cessez-le-feu durable et équitable ;
- **ENCOURAGE** les partenariats avec des ONG humanitaires œuvrant au Liban pour apporter une aide concrète ;
- **DIT** que la présente motion sera adressée au ministre des affaires étrangères français, aux ambassadeurs du Liban, des Etats Unis, d'Israël en France ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Jérôme CAUËT

